

**Séminaire  
Vies Collectives**

*organisé grâce aux parrains  
de l'École de Paris :*

Air Liquide<sup>1</sup>  
Algoé<sup>2</sup>  
ANRT  
Arcelor  
Areva<sup>2</sup>  
Cabinet Regimbeau<sup>1</sup>  
Caisse des Dépôts et Consignations  
CEA  
Chaire "management de l'innovation"  
de l'École polytechnique  
Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Paris  
CNRS  
Conseil Supérieur de l'Ordre  
des Experts Comptables  
Danone  
Deloitte & Touche  
École des mines de Paris  
EDF  
Entreprise & Personnel  
Fondation Charles Léopold Mayer  
pour le Progrès de l'Homme  
France Télécom  
FVA Management  
Groupe ESSEC  
HRA Pharma  
IDRH  
Institut de l'Entreprise  
La Poste  
Lafarge  
Ministère de l'Industrie,  
direction générale des Entreprises  
PSA Peugeot Citroën  
Reims Management School  
Renault  
Royal Canin  
Saint-Gobain  
Schneider Electric Industrie  
SNCF<sup>1</sup>  
Thales  
Total  
Unilog  
Ylios

<sup>1</sup> pour le séminaire  
Ressources Technologiques et Innovation  
<sup>2</sup> pour le séminaire Vie des Affaires

(liste au 1<sup>er</sup> juillet 2006)

**À QUOI SERVENT  
LES MAIRES D'ARRONDISSEMENT ?**

par

**Dominique BERTINOTTI**  
Maire du IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Séance du 27 avril 2006  
Compte rendu rédigé par Élisabeth Bourguinat

**En bref**

Le pouvoir des maires d'arrondissement, défini par la loi Paris-Lyon-Marseille, est limité : disposant d'un budget très restreint, ils peuvent essentiellement donner des avis sur des questions touchant à l'arrondissement, intervenir dans la gestion de certains équipements de proximité, ou encore animer les instances de démocratie locale. À Paris, jusqu'en 1995, où la droite a perdu certains arrondissements, leur rôle est resté subalterne par rapport à la mairie centrale. En 2001, la gauche devient majoritaire et les nouveaux maires d'arrondissement doivent reconquérir le pouvoir sur une administration qui, en période de "combat des chefs" à la mairie centrale, avait pris l'habitude de gérer elle-même les affaires parisiennes. Dominique Bertinotti, maire socialiste du IV<sup>e</sup> arrondissement connue pour son dynamisme et l'originalité de ses initiatives, nous expliquera comment elle assume ses responsabilités d'élue dans cette configuration très particulière.

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse  
des comptes rendus ; les idées restent de la seule responsabilité de leurs auteurs.  
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

## EXPOSÉ de Dominique BERTINOTTI

La politique n'est pas mon seul métier : je suis maître de conférence à l'université de Paris VII, où j'enseigne l'histoire contemporaine. Je suis entrée au parti socialiste en 1988 et j'ai milité dans le IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où j'habite. Je me suis présentée une première fois aux législatives de 1993 avec le sentiment que, comme une victoire de la gauche était fortement improbable, on ne voyait pas d'inconvénient à confier à une femme le soin de "prendre une veste".

La défaite n'a cependant pas été aussi marquée que certains semblaient le prévoir, et j'ai pu prendre la tête de liste aux municipales de 1995. Les listes de gauche, déjà conduites à l'époque par Bertrand Delanoë sur le thème *Paris s'éveille*, ont emporté cinq mairies d'arrondissement. Dans le IV<sup>e</sup>, nous avons perdu à 200 voix près. Je suis alors devenue conseillère de Paris d'opposition, et j'ai pu approcher le fonctionnement de cette machine politique et administrative d'une redoutable complexité.

En mars 2001, je me suis à nouveau présentée en tête de liste dans le IV<sup>e</sup>, sous le nouveau thème de campagne de Bertrand Delanoë, *Changeons d'ère*, et cette fois nous l'avons emporté avec un peu plus de 54 % des voix au second tour. Au total, 12 arrondissements sur 20 sont passés à gauche, et Bertrand Delanoë a été élu maire de Paris.

J'ai découvert de façon très concrète la complexité et la lourdeur du fonctionnement de la ville. En m'installant dans le bureau du maire précédent, j'ai constaté que la porte ne disposait pas de clenche et ne pouvait s'ouvrir, en cas de visite, que si j'actionnais une sonnette placée au pied de mon fauteuil. Ce dispositif ne correspondait pas à l'esprit de proximité, d'ouverture et de transparence que je souhaitais instaurer et j'ai donc fait supprimer la sonnette, ce qui a été relativement facile. En revanche, ne disposant pas de services techniques sur place, il m'a fallu près de 15 jours de relances auprès des services de l'hôtel de ville pour obtenir qu'on munisse ma porte d'une clenche. Ce n'est qu'une anecdote, mais elle donne une idée des rouages administratifs avec lesquels un maire d'arrondissement doit se familiariser.

### Un statut très particulier

Le statut de la ville de Paris est en effet très particulier. Jusqu'en 1975, elle était gérée comme une préfecture et, même si le temps a passé, on trouve encore dans l'administration parisienne un héritage de cette culture centralisatrice préfectorale, qui a survécu aux modifications législatives.

En 1977 a eu lieu l'élection du premier maire de Paris, Jacques Chirac. Il a hérité de cette centralisation d'autant plus facilement que les 20 arrondissements étant de la même tendance politique, la question d'une déconcentration ne se posait pas. L'administration parisienne est ainsi passée, sans transition, du centralisme préfectoral au centralisme municipal : les directeurs de la ville allaient trouver les maires d'arrondissement et leur expliquaient : « *Voici ce que le maire de Paris vous octroie, nous allons procéder à tel et tel type de travaux.* »

C'est avec la loi PML (Paris-Marseille-Lyon), adoptée en 1982, que le pouvoir du maire d'arrondissement a été défini et inscrit dans la loi. En 1995, l'apparition de maires d'opposition a rendu nécessaire une déconcentration. Cette question a été particulièrement discutée au moment des municipales de 2001. Je fais partie de ceux qui sont favorables à la déconcentration, mais les positions varient indépendamment des affiliations politiques. Toute la difficulté est d'assurer une unité de gestion de la ville et un traitement égalitaire et équitable de tous les Parisiens, tout en répondant au besoin d'une gestion de proximité, dans un but d'efficacité.

Jusqu'en 2001, la gestion est restée, de fait, très centralisée. Lorsque Jacques Chirac était maire de Paris, aucun de ses adjoints n'avait la délégation de signature : seul le secrétaire

général de la ville en disposait, ce qui témoigne bien du poids de l'administration dans la gestion de la ville à cette époque. Puis la délégation de signature a été accordée au premier adjoint et à l'adjoint aux finances seulement.

En 2002 a été votée la loi Démocratie de proximité, nouvelle étape dans le processus de déconcentration du pouvoir central parisien vers les maires d'arrondissement, avec une augmentation substantielle de leurs attributions en matière d'urbanisme, de gestion des équipements de proximité, mais aussi de leurs moyens budgétaires.

### **Évolution des attributions des maires d'arrondissement**

L'un des rôles traditionnels du maire d'arrondissement est celui d'officier de l'état civil. Nous avons également un pouvoir d'avis sur l'acquisition ou la vente d'immeubles par la ville, ou encore sur les permissions de voirie, par exemple pour l'octroi de terrasses ou pour des autorisations de manifestations. Pour la petite histoire, je donne par exemple un avis sur les animations organisées sur la place de l'hôtel de ville, qui est située sur mon arrondissement, ce qui, en l'occurrence, n'a pas été facile à obtenir des services du protocole. Or, j'étais régulièrement saisie par des riverains qui se plaignaient de nuisances importantes liées aux manifestations elles-mêmes ou au démontage tardif des installations. Nous avons établi avec l'hôtel de ville une charte qui régleme le nombre de manifestations, leur durée, le niveau de décibels, les temps de montage, etc.

Les maires d'arrondissement président par ailleurs plusieurs institutions : la caisse des écoles, qui n'est pas un service municipal mais un établissement public à caractère administratif ; le CAS (centre d'action sociale), établissement public municipal, et les services de la DASES (Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé), qui dépendent du département. À noter en effet que depuis 1964, Paris est à la fois une ville et un département : ses élus sont à la fois conseillers municipaux et généraux.

Depuis la loi Démocratie de proximité, nous sommes également consultés pour l'élaboration du PLU (Plan local d'urbanisme) qui va remplacer l'ancien POS (Plan d'occupation des sols). Nous devons donner notre avis sur tous les projets d'implantation ou d'aménagement d'équipements de proximité (écoles, gymnases, squares, centres de loisirs...) et nous assurons la gestion de ces équipements. Nous devons également donner un avis sur le changement de destination des immeubles qui passent d'une fonction de bureau à une fonction de logement ou inversement. Enfin cette loi, et c'est une très bonne chose, nous donne l'obligation de mener une politique de démocratie de proximité à travers les conseils de quartier qui ont été créés sur la base des 80 quartiers administratifs de Paris (dont quatre pour le IV<sup>e</sup> arrondissement).

### **Organisation d'une mairie d'arrondissement**

La ville de Paris est gérée par le conseil de Paris, qui compte 160 conseillers de Paris issus des différents arrondissements en fonction de leur population. Dans le IV<sup>e</sup> arrondissement, ils sont au nombre de trois, dont moi-même. Ils se joignent aux dix conseillers d'arrondissement pour constituer le conseil d'arrondissement du IV<sup>e</sup>. L'opposition dispose de trois conseillers sur treize.

Mon cabinet comprend cinq personnes, avec une enveloppe budgétaire qui dépend elle aussi du nombre d'habitants. Certaines des fonctions d'un maire représentent pourtant la même charge, qu'il s'agisse du IV<sup>e</sup> arrondissement ou du XX<sup>e</sup>.

Je m'appuie également sur le personnel administratif, dont une partie dépend de la mairie d'arrondissement, l'autre de la mairie centrale. Dans la mairie d'arrondissement travaillent 46 fonctionnaires municipaux, dont trois cadres A et cinq cadres B, le reste étant constitué d'agents de catégorie C. Je mentionne ces différentes catégories car à mon arrivée je ne disposais que d'un cadre A, et j'ai dû me battre pour renforcer l'ossature administrative. À ces

personnels municipaux s'ajoutent, également en mairie d'arrondissement, ceux qui sont employés par le CAS, la DASES ou la caisse des écoles. Au total, la mairie du IV<sup>e</sup> compte environ une centaine de personnes, sur lesquelles je n'ai pas d'autorité hiérarchique à proprement parler : je suis consultée pour choisir le directeur général des services, celui du CAS ou de la caisse des écoles, mais je ne gère pas leur carrière et je n'ai pas, par exemple, à les noter.

Un deuxième volant de fonctionnaires comprend les personnels déconcentrés de l'administration centrale – direction du patrimoine et de l'architecture, des affaires scolaires, de la voirie, des parcs et jardins, ou encore de la jeunesse et des sports. Ils sont regroupés en circonscriptions et nos interlocuteurs sont les responsables de ces circonscriptions.

### **La fonction publique parisienne**

Les fonctionnaires parisiens ne dépendent pas de la fonction publique territoriale, mais d'un statut spécifique à Paris, somme toute protecteur. Les mobilités entre cette administration et la fonction publique territoriale sont rares, de sorte que la culture de la déconcentration, avec laquelle les fonctionnaires territoriaux sont depuis longtemps familiarisés, est pratiquement inexistante à Paris. Pour faire évoluer la situation, nous avons été deux à Paris, le maire du XVIII<sup>e</sup> et moi-même, à recruter nos directeurs de service dans la fonction territoriale. Dans les débuts, ils ont été fortement contestés par les syndicats. Aujourd'hui, les choses se sont un peu améliorées et le nombre de mobilités augmente, même si la différence de statuts entre les deux catégories de fonctionnaires n'est pas sans poser problème.

### **Le budget**

Le budget que nous gérons comprend deux volets, le budget de l'arrondissement appelé "état spécial", et les investissements localisés, que nous ne gérons pas directement mais sur lesquels nous intervenons fortement.

#### *L'état spécial*

Dans le IV<sup>e</sup> arrondissement, l'état spécial s'élève à 1,6 millions d'euros annuels. La part des investissements représente 8 % de ce budget, soit 130 000 euros, dont 25 % sont affectés aux conseils de quartier. Il ne reste donc que 96 000 euros. Chaque maire utilise ce budget d'investissement à son gré. Je m'en suis servi, par exemple, pour des études d'urbanisme confiées à des laboratoires de sociologie urbaine. Il m'arrive aussi de l'utiliser pour financer de petits travaux urgents dans les écoles.

Le budget de fonctionnement représente 92 % de l'état spécial et se répartit en deux grandes dotations, l'animation locale et la gestion locale.

La dotation d'animation locale représente 11 % du budget de fonctionnement, soit 167 000 euros ; la part sur laquelle je dispose d'une vraie marge de manœuvre n'est que de 100 000 euros. Je l'utilise, par exemple, pour financer le forum emploi que nous organisons chaque année, ou encore l'information municipale.

Le plus gros budget est la dotation de gestion locale, de 1,3 millions d'euros pour le IV<sup>e</sup>, destinée à gérer les écoles, les crèches, les squares, les gymnases. Alors que dans le passé les mairies d'arrondissement n'étaient que des caisses enregistreuses pour cette partie du budget, nous avons aujourd'hui la possibilité de passer un certain nombre de marchés, lorsqu'ils sont inférieurs à 200 000 euros, et nous avons un droit de regard et de contrôle sur les marchés passés par les services centraux. Par exemple, nos directrices de crèches se plaignaient des bavoirs fournis par la ville, mal conçus et difficiles à entretenir ; autre exemple, le papier à photocopie affecté par la direction des affaires scolaires était de mauvaise qualité et provoquait des pannes de matériel à répétition. Dans la mesure où nous démontrons qu'un

produit ne donne pas satisfaction, nous sommes autorisés à nous émanciper du marché de la ville pour aller prospecter ailleurs.

En dehors de ces efforts d'efficacité gestionnaire, une fois que nous avons réglé les factures d'électricité, d'eau, de produits d'entretien, et de tout ce qui permet le fonctionnement opérationnel de ces équipements, il ne reste que 95 000 euros dont nous pouvons disposer librement. Au total, la marge de manœuvre sur laquelle je peux espérer "faire la différence" à travers mes choix de gestion, se résume à 18 % de l'état spécial.

### *Les investissements localisés*

Les investissements localisés sont réalisés par la mairie centrale mais en tenant compte des priorités exprimées par les maires d'arrondissement. Concrètement, les directions de la ville recueillent auprès des maires d'arrondissement leurs vœux concernant les investissements lourds : moderniser une crèche, refaire les peintures d'une école, créer un équipement de proximité... Elles budgétisent ces demandes puis un dialogue s'engage entre les maires d'arrondissement, les directions et l'adjoint aux finances, Christian Sautter. Lors de la conférence de programmation budgétaire, celui-ci nous invite à classer nos demandes par ordre de priorité, et si nécessaire le maire de Paris fait l'arbitrage.

Par exemple, nous avons souhaité la création d'un espace vert dans le IV<sup>e</sup> ; l'adjoint en charge des espaces verts était réservé, mais le maire a arbitré en notre faveur. Pour obtenir ces arbitrages, la motivation et la détermination des maires d'arrondissement sont capitales. À mon arrivée, les investissements localisés réalisés dans le IV<sup>e</sup> étaient de l'ordre de 2 millions d'euros ; aujourd'hui, ils atteignent environ 10 millions d'euros.

### **Les autres leviers d'action**

Le pouvoir d'un maire d'arrondissement ne s'arrête pas à la gestion du budget ; nous avons d'autres leviers d'action, à condition de faire preuve d'ingéniosité.

### *L'action en faveur des SDF*

Il y a quatre ans, lors d'un hiver très rigoureux, la Croix Rouge s'est adressée à moi un vendredi soir pour me demander d'ouvrir une salle d'accueil en urgence à la mairie, faute de quoi on pouvait craindre que certaines personnes vivant dans les rues de notre arrondissement ne passent pas la nuit. La responsabilité était très grande. De façon un peu improvisée, j'ai fait ouvrir une salle dont nous disposons en rez-de-chaussée. Ce soir-là, quatre ou cinq personnes en ont profité. Nous avons estimé que, puisque nous offrons cette possibilité, il fallait faire en sorte que les autres SDF (sans domicile fixe) du quartier en soient informés. Nous avons demandé à la Croix Rouge de s'en charger lors de ses maraudes de nuit. Le nombre de personnes bénéficiant de ce dispositif a singulièrement augmenté depuis. Pour mieux comprendre qui étaient ces personnes, je me suis jointe à une de ces maraudes.

Ce que j'ai découvert était très inattendu pour moi. Je m'imaginai que ces personnes pouvaient être très "agressives" avec les politiques et les considérer comme responsables de leur situation. En réalité, les SDF que j'ai rencontrés ont été très touchés que je vienne les voir et que je leur ouvre la mairie. En revanche, j'ai découvert que pour eux, se rendre à la mairie n'avait rien de simple, bien qu'elle ne soit située qu'à quelques centaines de mètres de là : une partie d'entre eux ont perdu tout repère géographique. Par ailleurs, ils étaient très inquiets qu'on puisse leur voler leurs affaires ou encore leur imposer des règles trop contraignantes, comme l'interdiction de sortir de la salle qui leur était proposée. Nous nous sommes efforcés de tenir compte de toutes ces préoccupations.

À la fin de la période de grand froid, je n'imaginai pas de les renvoyer dans la rue, alors qu'un lien avait commencé à se nouer et un travail à s'effectuer. Avec nos associations partenaires qui, au départ, se montraient quelque peu sceptiques sur notre action, nous avons

décidé d'instaurer un suivi régulier de ces personnes et de jouer un rôle de coordination entre les associations et les différents équipements qui les accueillent. En discutant avec les SDF, nous avons découvert par exemple que les deux établissements de bains-douches avaient les mêmes jours de fermeture, et que les SDF recevaient la visite de trois maraudes différentes le mercredi soir, et d'aucune pendant les trois jours suivants... Nous avons mis en place un réseau qui intègre les associations, l'Hôtel-Dieu, pour le suivi médico-sanitaire, mais aussi les forces de police : celles-ci se montrent plus compréhensives en sachant que les personnes sont connues de la mairie et suivies personnellement.

Sur la cinquantaine de SDF qui se sont fixés dans notre arrondissement, nous avons réussi, au bout de quatre ans, à en sortir quatre de la rue : ils ont désormais un logement et, pour les plus jeunes, un emploi. Cela peut paraître peu, mais le chemin est très long pour sortir de la grande exclusion.

Toute cette expérience a dû être menée, au départ, avec des fonctionnaires bénévoles, car les services sociaux locaux de la mairie ne prennent pas en compte les SDF : n'ayant pas de domicile, ils ne peuvent être affectés à un arrondissement, même s'ils y vivent quotidiennement. Aujourd'hui, notre action a été reconnue par la ville et plus récemment par l'État ; celui-ci a accepté de financer une association qui met à notre disposition des travailleurs sociaux pendant la période d'accueil.

### *Résoudre les conflits d'usage sur l'espace public*

En matière d'urbanisme, un maire d'arrondissement peut se contenter d'entériner les plans que lui propose la direction de la voirie ; il peut aussi prendre des initiatives. Dans une des rues du IV<sup>e</sup> arrondissement, les cafés, très nombreux, bénéficiaient de terrasses très importantes et les riverains se plaignaient des nuisances. Dans ce genre de situation, les interventions de la police n'ont qu'un effet ponctuel. De leur côté, les techniciens de la voirie peuvent proposer des solutions, mais les conflits d'usage demandent une approche beaucoup plus globale. J'ai fait appel à un laboratoire de sociologie urbaine qui a mis en œuvre une méthodologie de concertation entre les commerçants et les riverains, ce qui n'avait rien d'évident. Grâce à ce dispositif, nous avons mené à bien la refonte de toute la rue.

### *La restauration scolaire*

Dans le domaine de la restauration scolaire, je ne peux prendre de décision en ce qui concerne les niveaux de politique tarifaire, mais j'ai toute liberté d'action sur les prestations alimentaires fournies aux enfants. Nous avons décidé de développer une politique de qualité et pour cela recruté une diététicienne et une personne chargée du management des personnels de restauration. En effet, les cantinières, qui sont mal payées, se sentaient très dévalorisées, ce qui entraînait un absentéisme et un turn-over contradictoires avec notre objectif de qualité. Nous leur avons proposé des formations et nous avons amélioré la qualité des repas.

### *Le service du logement*

Pour rompre avec les pratiques antérieures, Bertrand Delanoë a souhaité que les maires d'arrondissement créent des commissions pluralistes d'attribution des places en crèche, des créneaux sportifs ou encore des logements sociaux, et nous l'avons fait. Nous avons également créé dans le IV<sup>e</sup> un service du logement qui ne se contente pas de distribuer des dossiers mais effectue un véritable suivi personnalisé auprès des demandeurs, de sorte que tous les dossiers que nous avons présentés jusqu'ici ont été acceptés par les bailleurs sociaux : il s'agissait de dossiers solides, étayés, comprenant tous les justificatifs nécessaires pour accéder au logement social.

## Conclusion

Après cinq ans d'exercice de mon mandat, je constate que la culture de la déconcentration a progressé au sein de la ville de Paris. J'ai cependant un regret : que les personnels déconcentrés ne soient pas rattachés directement aux mairies d'arrondissement.

Dans le passé, un directeur d'école qui souhaitait obtenir des travaux devait s'adresser simultanément au maire d'arrondissement, au responsable de sa circonscription scolaire et au responsable de la circonscription architecture et patrimoine. Devant la lourdeur des démarches, beaucoup de dossiers restaient en souffrance. Nous avons centralisé les demandes en mairie d'arrondissement, ce qui nous permet de garantir un traitement équitable entre toutes les écoles. Aujourd'hui, nous réunissons les directeurs, nous organisons des visites d'architecture et nous arbitrons entre leurs demandes, avant de les transmettre aux services de la ville. Nous gagnerions encore en efficacité si les responsables de la circonscription scolaire travaillaient en mairie d'arrondissement.

Je plaide donc pour une accentuation de la déconcentration. En revanche, je ne suis pas favorable à une décentralisation pure et simple, car il est nécessaire de maintenir l'unité parisienne et l'équité entre les arrondissements. Mais il serait certainement possible de distinguer encore davantage entre les missions qui doivent revenir à l'hôtel de ville, et les marges d'autonomie qu'il est possible de laisser aux maires d'arrondissement.

## DÉBAT

### Le scrutin

**Un intervenant :** *Quel est le mode de scrutin pour l'élection des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement ?*

**Dominique Bertinotti :** Il s'agit d'un scrutin majoritaire mâtiné de proportionnelle : la liste qui arrive en tête emporte la majorité des sièges, puis les sièges restants sont attribués à la proportionnelle. Le maire de Paris, comme les maires d'arrondissement, sont élus dans un deuxième temps : le maire de Paris par les conseillers de Paris ; le maire d'arrondissement par les conseillers de Paris de son arrondissement et par ses conseillers d'arrondissement. Seuls les conseillers de Paris peuvent être maires d'arrondissement.

Le nombre des conseillers de Paris varie en fonction de la population de l'arrondissement, qui va de 16 500 pour le I<sup>er</sup> arrondissement à 225 000 pour le XV<sup>e</sup>. Avec 30 000 habitants, le IV<sup>e</sup> a trois conseillers de Paris.

Au total, ce scrutin est assez performant, car il réunit les vertus du scrutin majoritaire et les avantages d'une part non négligeable de représentation proportionnelle.

### Pas de statut des élus

**Int. :** *Prenez-vous vos décisions vous-même ou devez-vous en passer d'abord par le conseil d'arrondissement ?*

**D. B. :** Chaque conseil de Paris est obligatoirement précédé d'une réunion du conseil d'arrondissement ; ce dernier se réunit donc une fois par mois. Le conseil d'arrondissement vote les délibérations, qui sont l'expression de choix de la majorité municipale. La gestion budgétaire exige souvent des décisions au quotidien que je prends et que j'assume. En l'absence d'un statut des élus, beaucoup de conseillers sont très pris par leur travail professionnel et ont peu de temps à consacrer à la mairie.

**Int. :** *En quoi consisterait un statut de l'élu ?*

**D. B. :** Ce statut pourrait donner à chaque élu l'assurance de retrouver son emploi à la fin de son mandat et, tout simplement, lui fournir un salaire pendant cette période : non seulement une rémunération, mais des cotisations Sécurité sociale, retraite, etc. À l'heure actuelle, nous ne percevons que des indemnités. C'est faute d'un statut spécifique qu'une telle proportion d'élus viennent des rangs des fonctionnaires.

### **Un agenda chargé**

**Int. :** *Pouvez-vous nous décrire votre agenda ?*

**D. B. :** Voici mes occupations pour les trois premiers jours de la semaine du 20 février 2006 : le lundi, réunion avec les ALMS (agents locaux de médiation sociale), des emplois-jeunes chargés, entre autres, d'aider les enfants à traverser les rues à la sortie des écoles, pot de départ du secrétaire général, réunion à la direction du logement, réunion de pilotage de Paris Plage ; le mardi, réunion sur le centre d'animation Le Marais-Les Halles, inauguration d'un parc de stationnement, entretien avec le proviseur d'un lycée, réunion sur la réforme des conservatoires avec les autres maires d'arrondissement ; le mercredi, réunion hebdomadaire avec mon cabinet, réunion avec la caisse des écoles, rencontre avec la première adjointe de la mairie de Moscou pour évoquer les dispositifs d'aide aux SDF, etc.

**Int. :** *Comment pouvez-vous mener de front vos activités politiques, professionnelles et votre vie de famille ?*

**D. B. :** J'essaie de faire en sorte de ne pas passer plus de deux soirées par semaine à l'extérieur et, le reste du temps, de ne pas rentrer chez moi plus tard que 21 heures. Ce n'est pas toujours le cas. L'exercice demande un grand sens de l'organisation. En principe, je dispose de mes dimanches, sauf dans la période qui s'ouvre, c'est-à-dire mai et juin, où ont lieu de nombreux festivals et animations diverses.

### **Les pouvoirs de police**

**Int. :** *De quels pouvoirs disposez-vous en matière de police ?*

**D. B. :** Même le maire de Paris ne jouit pas des prérogatives habituelles des maires en matière de police : compte tenu de l'histoire mouvementée de Paris – la Fronde, la prise de la Bastille, la Commune –, l'État a toujours souhaité garder la maîtrise de Paris sur ce plan. Le maire de Paris doit donc composer à la fois avec le préfet de Seine et le préfet de police. Les pouvoirs du maire d'arrondissement sont encore plus limités : ils dépendent beaucoup de la qualité des bonnes relations qu'il peut entretenir avec son commissaire de police...

### **La déconcentration**

**Int. :** *J'habite dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et j'ai constaté, sur un exemple précis, que la déconcentration que vous évoquez n'est pas aussi aboutie qu'on pourrait le souhaiter. Un passage piéton situé sur la rue des Halles est utilisé par des deux-roues motorisés pour pénétrer dans le quartier piétonnier, ce qui a déjà provoqué des accidents et pose un problème grave de sécurité. J'ai saisi le maire du 1<sup>er</sup>, qui a interrogé la direction de la voirie, et j'ai moi-même relancé le cabinet de Denis Baupin et les services de la ville, mais au bout d'un an, rien n'a encore été fait, pas même une visite sur place.*

**D. B. :** Sur un sujet de ce type, c'est au maire d'arrondissement de suivre le dossier, et non à un particulier ou à une association. Lorsqu'il s'agit de travaux sur un axe comme la rue de Rivoli, qui est un axe parisien et non une rue de quartier, il est normal que ce soit la mairie centrale qui prenne l'initiative de se concerter avec les mairies d'arrondissement. Mais sur une rue comme celle que vous mentionnez, c'est au maire d'arrondissement d'exercer sa responsabilité.

## Et les maires d'opposition ?

**Élisabeth Bourguinat :** *Le maire en question, celui du 1<sup>er</sup> arrondissement, fait partie de l'opposition. C'est moi qui ai proposé à Michel Berry le thème de cette séance, et je l'ai fait, justement, après avoir visionné le DVD envoyé par le maire du 1<sup>er</sup> aux habitants de l'arrondissement pour présenter son action. Dans un film d'une quinzaine de minutes, il évoque une série de sujets sur lesquels il n'a mené en réalité aucune action concrète, ou seulement des actions très limitées : on le voit visiter le chantier de travaux organisés par une banque, déplorer la fermeture de la Samaritaine, souhaiter la requalification de la rue Saint-Denis, visiter un marché alimentaire dont l'ouverture a été obtenue par la mobilisation des associations bien plus que par son action propre, réclamer au conseil de Paris des fonds pour lutter contre le logement insalubre alors qu'il n'a aucune maîtrise du budget et, en guise de contribution à la réflexion sur le projet de rénovation des Halles, se contenter de souhaiter haut et fort que les travaux n'entraînent pas trop de nuisances pour les riverains. C'est en visionnant ce film que je me suis posé la question « À quoi sert un maire d'arrondissement ? » Cette impression d'inactivité, voire d'impuissance, peut-elle s'expliquer par le statut de maire d'opposition ?*

**D. B. :** Sur un dossier économique comme celui de la Samaritaine, aucun élu ne peut grand-chose. Quant au projet de rénovation des Halles, c'est un projet parisien pour lequel le rôle du maire du 1<sup>er</sup> est limité. En revanche, je ne vois pas ce qui pourrait l'empêcher de travailler à la requalification de la rue Saint-Denis. Celle de la rue des Rosiers n'était pas un mince dossier, mais nous l'avons menée à bien : ce genre d'opération est typiquement du ressort des maires d'arrondissement. Nous avons supprimé une file de stationnement et une partie des trottoirs, végétalisé la rue au grand dam de certains qui m'ont expliqué que Paris avait toujours été minéral et devait le rester...

Quand un maire, même d'opposition, porte un projet qui correspond à une attente forte des habitants et contribue au bon fonctionnement de la ville, il serait absurde, de la part de la majorité municipale, de ne pas y répondre favorablement. Dans certains domaines, il peut exister de vraies divergences : par exemple, dès qu'un immeuble se libère dans le IV<sup>e</sup>, je demande à la ville de le préempter pour y créer du logement social ; il est clair que tous les élus ne font pas de même. Mais quelles divergences de fond peut-il y avoir sur l'amélioration d'un carrefour ou la requalification d'une rue ?

## L'attitude de l'administration

**Int. :** *Comment l'administration parisienne a-t-elle réagi au changement de majorité ?*

**D. B. :** L'administration, comme la nature, a horreur du vide. Lorsque les politiques ne tiennent plus leur rôle, l'administration l'occupe à leur place. On ne peut que s'en réjouir d'une certaine façon, car c'est ce qui a sauvé Paris : j'estime que pendant les deux dernières années du mandat de Jean Tibéri, c'est l'administration qui a assumé la gestion de la ville et a permis à Paris de continuer à fonctionner. Il était compréhensible ensuite que l'administration reprenne plus ou moins facilement son rôle normal ; mais les politiques sont élus sur la base d'un programme, et c'est à eux qu'il revient de prendre les décisions.

**Int. :** *Quand on s'investit dans des activités associatives, on a l'impression que certains fonctionnaires cherchent à saboter les décisions des élus de l'actuelle majorité, ce qui nuit à la cohérence d'ensemble de la politique municipale.*

**D. B. :** J'ai succédé à un maire qui, lorsque ses administrés se plaignaient, leur répondait « Ah ! Avec les fonctionnaires c'est compliqué ! » Les gens ne nous élisent pas pour que nous leur tenions ce genre de discours. Si nous échouons à mener à bien notre politique, nous devons en assumer la responsabilité. Lorsque je suis mécontente du travail des fonctionnaires, je le leur dis les yeux dans les yeux dans mon bureau, mais en revanche, on ne m'entendra jamais les dénigrer en public. Chacun son rôle.

En prenant mes fonctions, je ne me suis séparée que d'un tout petit nombre de fonctionnaires qui occupaient des postes clefs, comme le directeur général des services : il était réservé quant au principe de la déconcentration, et le type de gestion que je voulais mettre en place nécessitait un partage des objectifs. À part une ou deux autres personnes, j'ai gardé toutes les autres. Je considère que les fonctionnaires ont une obligation de service public ; s'ils assurent leur tâche de façon professionnelle, je n'ai pas à me préoccuper de savoir de quelle façon ils votent.

### **La démocratie participative**

**Int. :** *Quelle est votre politique en matière de démocratie participative ?*

**D. B. :** Quel que soit le bilan qui sera tiré de l'action de l'actuelle majorité, une chose me paraît certaine : on ne reviendra pas sur la démocratie participative. Les Parisiens se sont emparés de la participation à la décision et n'y renonceront pas de sitôt. Dans le IV<sup>e</sup>, il n'existait strictement aucune structure de concertation, et le tissu associatif était dérisoire. J'ai fortement encouragé la création d'associations, par exemple des associations de commerçants, car j'ai besoin d'interlocuteurs. Actuellement, le tissu associatif se développe de plus en plus et je m'en félicite.

Les conseils de quartier que nous avons instaurés connaissent également un grand succès. En revanche, les CICA (comités d'initiative et de consultation d'arrondissement), qui consistent à ouvrir une fois par trimestre le conseil d'arrondissement aux associations pour discuter sur un thème choisi en commun, ont pâti du développement des conseils de quartier, où les associations sont également très présentes et peuvent aborder tous les sujets.

Certains souhaiteraient que les conseils de quartier aient un pouvoir de décision ; je fais partie de ceux qui ne leur reconnaissent qu'un rôle consultatif. On ne doit pas confondre la représentation liée au suffrage universel et la participation de citoyens désignés sur la base du volontariat, qui ne bénéficient pas de la légitimité que donne l'élection. Cela dit, entre un pouvoir décisionnaire et un rôle simplement informatif, il existe un riche éventail de formes de participation.

### **À l'école du pouvoir**

**Int. :** *Vous avez fait vos classes à l'Élysée, dans le cabinet de François Mitterrand, dont on connaît la relation très particulière au pouvoir. En avez-vous tiré des leçons qui vous sont utiles dans votre mandat de maire d'arrondissement ?*

**D. B. :** Cette expérience m'a rendue très lucide sur la relation au pouvoir, sur l'illusion du pouvoir et sur ses dangers. Elle m'a également appris à distinguer entre le rôle des élus et celui des fonctionnaires, et à savoir ce qu'on est en droit d'attendre des uns et des autres : je ne demande jamais à un fonctionnaire de prendre une décision à ma place, et si ma décision est mauvaise, je l'assumerai. Je sais beaucoup mieux ce que je veux faire et ce que je peux faire, et il est essentiel d'avoir une vision claire de la réalité de son action.

Présentation de l'oratrice :

Dominique Bertinotti : maire socialiste du IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris depuis 2001 ; secrétaire nationale adjointe du parti socialiste en charge de l'insertion par l'économie.

Diffusion juillet 2006